

Numéro 3 - Mars 2021

Le **M**oulin aux nouvelles  
Le magazine  
de la commune **Mardié**

Les bords du Cens (le 12 février 2021)



# ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MARDIÉ : 3<sup>ÈME</sup> TRANCHE DE TRAVAUX



Des chapiteaux très originaux

Depuis le début mars, notre église est à nouveau fermée pour la troisième tranche de travaux de restauration, après ceux du clocher en 2013-2014 et ceux des façades et de la préparation des murs intérieurs en 2016-2017. Il s'agit, cette fois, de l'achèvement de la remise en état et de l'embellissement de l'intérieur. La durée

prévisible des travaux est de 9 mois, donc jusqu'en décembre prochain.

Le plus important sera la reprise des parements des murs (pose des enduits définitifs), des piliers et des voûtes. Le nettoyage de ces dernières et de tous les éléments en pierre apparente devrait permettre de mieux révéler la qualité et de l'originalité de l'architecture de l'édifice, principalement du XII<sup>e</sup> siècle. La réfection complète des circuits électriques et de l'éclairage permettra une mise en valeur de l'ensemble. Les statues seront également nettoyées



Des arcs et des voûtes à mettre en valeur

En plus, l'embranchement maçonné qui supporte l'autel principal en granite rajouté pendant les années 60 sera enlevé et remplacé par une estrade bois plus discrète et un nouvel autel, en bois aussi.

## Financement public et participatif

Le coût total des travaux est estimé à 315 920 €. Le financement est assuré à 40 % par l'État, 8 % environ par le département du Loiret et autant par la région Centre-Val de Loire, le restant par la commune de Mardié et le mécénat particulier. La Fondation du Patrimoine, avec qui la commune a signé une convention, est chargée de récolter les dons des particuliers. Si ceux-ci atteignent la somme de 10 000 €, la somme est doublée (le montant de la subvention est alors de 20 000 € et peut même atteindre 25 000 € si la collecte atteint 12 500 €).

Pour les deux premières tranches, nous avons collecté (et atteint) la somme nécessaire par le biais de concerts organisés au profit de l'église. Nous avons déjà organisé deux concerts pour cette 3<sup>e</sup> tranche, mais la somme réunie n'est pas suffisante et, depuis mars 2020, nous ne pouvons évidemment plus rien faire. À défaut, et en attendant de nouvelles manifestations culturelles au profit de l'église, tous les Mardésiens (et même des non-Mardésiens !), les entreprises peuvent faire des dons au profit de la restauration de notre église. Dès qu'ils sont supérieurs à 15 €, **ces dons permettent de bénéficier d'une réduction fiscale équivalente à 66 % de la somme versée** (60 % pour les entreprises).

Vous pouvez faire votre don directement en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine (<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-martin-de-mardie>) ou en remplissant le bulletin ci-dessous :

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de l'église Saint Martin de Mardié** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Mardié ou du département du Loiret pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

**Et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours :**  sur le Revenu  sur la Fortune  sur les Sociétés

**Pour les particuliers,** votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable, ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €).

**Pour les entreprises,** réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

- **Paiement par chèque :** merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine – Église de Mardié** ». **Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**
- **Paiement en espèces :** merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIÉTÉ : ..... Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Mail : .....  Je souhaite que mon don reste anonyme

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine Centre 25 av de la Libération 45000 ORLÉANS 02 38 24 34 21 centrest@fondation-patrimoine.org**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine dans le département du Loiret, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine du Loiret/ La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard

45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : Mardié.fr

 Facebook Ville de Mardié

### En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

## Horaires de la Mairie

*Lundi et mercredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

*Mardi*

14 h 00 - 18 h 00

*Jeudi*

Fermeture hebdomadaire

*Vendredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

*Samedi*

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

9 h 00 - 12 h 00

## Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°3 (mars)

Dépôt légal : Mars 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes,  
chers Mardésiens,



Par principe et par nécessité, la politique et l'action sociale de la municipalité sont discrètes. Elles sont néanmoins bien réelles et, malheureusement, plus indispensables que jamais. La crise sanitaire commence à faire sentir ses effets dans notre commune comme ailleurs et les sollicitations auprès du service social de la mairie sont en augmentation sensible.

Outre le repas des aînés (que nous espérons pouvoir organiser à nouveau cet automne) et la distribution de chocolats à Noël, la solidarité envers les personnes âgées se concrétise par des campagnes d'appels téléphoniques, de courriers, de visites personnelles le cas échéant, quand se présentent des problèmes généraux (canicule, confinement et problématiques liées à la Covid19 cette année) ou particuliers (situation de solitude ou de fragilité).

L'essentiel de l'action sociale se fait par le biais du Comité communal d'action sociale (CCAS), organisme disposant d'un budget propre (alimenté essentiellement par une subvention communale mais également par des dons et legs). Présidé de droit par le Maire, il est composé d'élus et de personnalités qualifiées. Il se réunit une fois par trimestre, procède à l'instruction et émet un avis sur les dossiers d'admission aux aides distribuées par lui-même ou par d'autres organismes.

La liste des aides (alimentaires, financières ou sous forme de service) est disponible sur [Mardie.fr/familles/action sociale et solidarite](http://Mardie.fr/familles/action sociale et solidarite). Le service social municipal travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale de la Maison du Département de Jargeau.

Toutefois, pour améliorer et adapter ces aides à notre population et à la situation actuelle, la commune a décidé de lancer dès maintenant un processus d'**analyse des besoins sociaux** – que nous vous présentons en pages 4 et 5 de ce magazine. Nous disposerons ainsi d'un outil efficace pour mettre en œuvre la solidarité indispensable à la sérénité et au bien-être de tous. Nous vous tiendrons au courant, bien entendu, des résultats de cette analyse et des enseignements que nous en tirerons.

Bien à vous.

**L'Adjointe à la solidarité et à l'action sociale,**

**Claudine VERGRACHT**

## ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE MARDIÉ : LETTRE D'INFORMATION N°1

La commune de Mardié a choisi d'initier une démarche d'**Analyse des Besoins Sociaux** (ABS) en cette année 2021, en parallèle avec 7 autres communes de la Métropole. L'accompagnement de cette démarche a été confié au cabinet **ENEIS by KPMG**.



### Qu'est-ce qu'une analyse des besoins sociaux ?

Obligation légale pour les CCAS/CIAS, l'analyse des besoins sociaux est un **outil d'aide à la décision** visant à établir une feuille de route pour l'action sociale d'un territoire.

Le diagnostic réalisé doit permettre de **renforcer la connaissance des besoins** et de la population et **l'adéquation des réponses existantes**. Il s'inscrit dans le cadre d'une **démarche partenariale**, permettant l'élaboration d'un diagnostic partagé. L'ABS permet, in fine, de **faire émerger les priorités d'actions** pour un territoire.

Cette première lettre d'information vise à vous présenter les étapes de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux. D'autres journaux de projet vous tiendront informés de l'évolution du projet.

Dans le cadre de cette démarche, **vous serez potentiellement sollicités par les consultants du cabinet ENEIS by KPMG afin de partager votre vision du territoire**. Nous vous remercions donc par avance pour votre participation et votre engagement dans la réussite de ce projet.

### Les objectifs de la démarche



#### Elaborer un diagnostic social partagé

- Décrypter et mieux cerner les besoins sociaux de la population
- Identifier les réponses existantes et leur adéquation avec les besoins
- Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents pour les années à venir



#### Définir des priorités en matière d'action sociale

- Initier une réflexion avec les élus, les services et les partenaires
- Déterminer des pistes d'actions à entreprendre afin de développer la politique sociale de Mardié pour répondre aux besoins des habitants



#### Engager une démarche mutualisée avec d'autres communes de la Métropole

- Positionner les besoins des habitants au sein d'un territoire plus large
- Favoriser l'articulation des actions sociales avec celles des autres communes de la Métropole
- Renforcer les partenariats et définir des possibilités d'actions communes

## Les étapes et le calendrier de la démarche

Les travaux pour l'élaboration de l'analyse des besoins sociaux vont se dérouler sur une période de 4 à 6 mois et se décliner de la manière suivante :



\* Notre commune prendra la décision à la fin de la phase de diagnostic, en fonction des besoins identifiés, de poursuivre ou non la démarche avec la déclinaison des axes stratégiques et la formalisation de pistes d'action

## Focus sur la réalisation du portail social de territoire

- Le diagnostic de territoire reposera sur la mobilisation de **données statistiques et documentaires** auprès des sources publiques (INSEE) et des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, CAF...).
- Le diagnostic sera enrichi par des **entretiens qualitatifs** menées avec les élus de la commune, les services concernés par les thématiques de l'analyse et les principaux partenaires.
- A l'issue de ce travail, un « **rapport de diagnostic social** » (intégrant les analyses quantitatives et qualitatives ainsi que la cartographie des données statistiques) sera élaboré.
- Le diagnostic sera réalisé **à l'échelle de la commune de Mardié**. Les principales données seront ensuite mises en perspectives **à l'échelle des 8 communes** participant à la démarche mutualisée sur la Métropole.

## Focus sur l'élaboration du plan d'action

- Les problématiques prioritaires nécessitant un approfondissement seront définies et travaillées lors de **groupes de concertation partenariaux** rassemblant les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.
- Ces temps d'échange permettront d'approfondir le diagnostic avec le regard des acteurs et de **dégager des propositions concrètes d'actions** à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de la population.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN



# PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Le sujet a été évoqué maintes fois dans ce magazine : les 22 PLU (Plan local d'urbanisme) de la métropole vont être remplacés par un plan unique et commun : le PLUm (Plan local d'urbanisme métropolitain). Il s'agit d'une obligation légale. La mairie de Mardié - élus et agents - a activement participé, pendant plus de 2 ans, à l'élaboration de ce plan, tant pour les dispositions générales que pour les clauses particulières à la commune, avec le souci de pouvoir conserver le caractère rural et « vert » de notre territoire. Si les dénominations des différentes zones (urbanisées, à urbaniser, agricoles ou naturelles, etc.) changent, le zonage global reste le même, le périmètre des différentes zones n'est pas modifié. Les règlements propres à chaque zone ont été réécrits mais, tant au niveau métropolitain qu'au niveau communal, les projets actuels ont été élaborés pour respecter l'identité architecturale, paysagère, économique de chaque commune, de chaque territoire.

Après l'énorme travail technique d'élaboration de ce PLUm, on en arrive à la phase de concertation et de consultation du public. Dans ce cadre, 9 réunions publiques vont être organisées dans le

courant du mois de mars. Face à la situation sanitaire qui ne permet pas d'organiser des réunions publiques en présentiel, mais devant l'importance que revêt la tenue de ces réunions aux dates prévues, il a été décidé de les organiser en ligne.

Ces réunions sont réparties par secteur et celles qui concernent notre secteur Nord-est (Boigny, Bou, Chanteau, Chécly, **Mardié**, Marigny les Usages, Saint-Jean de Braye, Semoy) auront lieu :

- Vendredi 26 mars – 18h/20h
- Lundi 29 mars – 12h/14h
- Mardi 30 mars – 18h/20h

Ces réunions en ligne seront menées **en direct depuis la chaîne Youtube d'Orléans Métropole**. 3 ou 4 agents spécialistes du PLUm seront là pour le présenter en s'appuyant sur différents supports (power point, motion design...). Une fois la présentation terminée, les participants pourront poser leurs questions. Celles d'ordre général seront reprises par les intervenants qui y répondront en direct. Pour les questions d'ordre privé, des modérateurs seront présents pour répondre autant que possible aux participants mais sans que la question soit évoquée publiquement.

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

La réserve communale de sécurité civile a été créée à Mardié en 2018 suite notamment aux inondations de 2016.

Nous avons demandé lors du conseil municipal de janvier 2021 si notre réserve « avait la formation et l'organisation nécessaire pour gérer une crise majeure ».

Question simple mais réponse compliquée, qui ne nous a pas convaincus. En effet, une formation à l'utilisation des radios de communication et un exercice de simulation suffisent-ils pour être prêts ?

On ne peut pas tout anticiper ni tout prévoir. Néanmoins, il est possible, et sage, d'anticiper un minimum d'organisation. Répartir les bénévoles de façon cohérente, en fonction de leurs compétences, à des postes spécifiques est pourtant possible : évacuation, accueil du public, ravitaillement, circulation...

Et qu'en est-il de la mise en réseau avec nos communes voisines ?

La réserve ne doit pas servir qu'à faire la circulation lors des manifestations de la commune. Elle doit être davantage formée, organisée et coordonnée, même en période de crise sanitaire, via les outils numériques.

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger



## DROIT DE RÉPONSE

Dans le bulletin municipal précédent, par le biais de la tribune *la parole à l'opposition* le groupe d'opposition me reproche une forme d'immobilisme à propos de l'implantation d'une antenne aux Breteaux. Je tiens juste à préciser que si l'action se résume à des recours auprès des tribunaux dont on sait qu'ils sont voués à l'échec (des communes de la Métropole en ont fait les frais - leurs contribuables aussi), effectivement je n'adopte pas ces méthodes. A l'inverse, je travaille mes dossiers et je ne fais pas la publicité de mes actions tant qu'elles n'ont pas abouti. Ce dossier n'est pas clos et il n'est pas le seul. Pour reprendre les propos de la tribune sur « l'une des définitions du verbe agir, au sens de *ne pas rester inactif* », un dictionnaire propose parmi les définitions à agir : être efficace !

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



## TRAVAUX À MARDIÉ

### Travaux sur les réseaux d'eaux usées avenue de Pont-aux-Moines

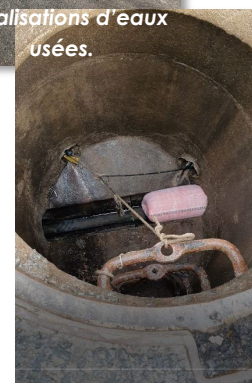
Mi-février vous avez certainement remarqué plusieurs camions dans le secteur de Pont-aux-Moines, la fermeture successive de 2 carrefours et des feux de circulation alternée.

Ces travaux avaient pour but de chemiser les canalisations d'eaux usées, c'est-à-dire mettre un revêtement protecteur sur les parois internes des canalisations afin de préserver ou améliorer leur étanchéité. Plusieurs étapes sont nécessaires : dans un premier temps les techniciens en charge des opérations vont vérifier l'état intérieur des tuyaux à l'aide de caméras pour ensuite procéder au nettoyage et éventuellement intervenir afin de supprimer tous objets, racines ou cassures qui pourraient gêner l'avancement du chemisage. La dernière étape consiste à introduire dans ces tuyaux une gaine qui sera poussée par de l'air comprimé et ensuite chauffée à la vapeur afin de la polymériser et ainsi assurer une bonne adhérence sur les parois. L'intérieur rendu ainsi plus lisse facilitera l'écoulement des eaux usées.

Ces travaux assureront la pérennité de nos réseaux d'évacuation et éviteront des travaux plus coûteux d'entretien ou de remplacement. Ils sont effectués (et financés) par la métropole.

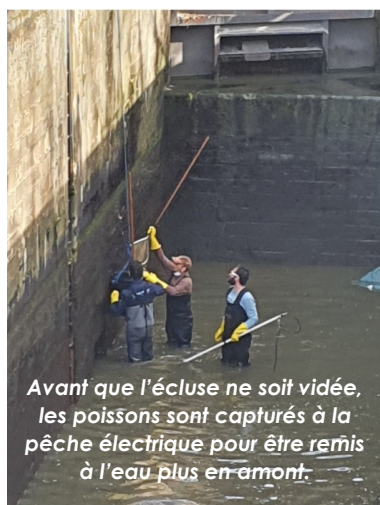


Le chemisage des canalisations d'eaux usées.



### Travaux à l'écluse

C'est le département, maintenant propriétaire du canal d'Orléans, qui est maître d'ouvrage des travaux actuels sur l'écluse : il s'agit d'enlever les boues et sables qui s'y étaient accumulés (notamment après les mini-crues du printemps dernier) et qui empêchaient l'ouverture des portes de l'écluse et limitait fortement la profondeur du canal dans l'écluse elle-même et en aval. (Les travaux sur cette même place de l'écluse, il y a quelques semaines, étaient liés au passage de fourreaux pour la fibre optique.)



Avant que l'écluse ne soit vidée, les poissons sont capturés à la pêche électrique pour être remis à l'eau plus en-amont.



Travaux de désensablement de l'écluse.

### Espaces verts

Nos équipes de techniciens espaces verts s'activent en de nombreux points de la commune. L'objectif est de compléter et d'améliorer progressivement la végétalisation des zones urbanisées, de fleurir l'espace public. C'est ainsi que la terre a été préparée pour y semer des jachères fleuries dans plusieurs secteurs de la Gaillardière et derrière le chalet, que de la terre végétale a été amenée sur le parking de la rue de Bou pour y planter des arbustes, qu'un cerisier à fleur a été placé sur le parvis de la mairie qui va être aménagé.



Apport de terre végétale à la place du calcaire rue de Bou



Labours à la Gaillardière avant semis de fleurs (ici, rue J. du Bellay)



## MAISON PARAMÉDICALE

Avec un peu de retard sur le calendrier initialement prévu, les praticiens ont pu quitter leurs anciens locaux, mal adaptés, et s'installer dans la toute neuve maison paramédicale, totalement fonctionnelle depuis le 1<sup>er</sup> mars. Deux kinésithérapeutes, une pédicure podologue et deux infirmières y proposent leurs services. Situés dans le Clos de l'Aumône, les locaux sont clairs et neufs, l'accès et le parking faciles, à proximité du cabinet médical et de la pharmacie.

Tout comme la mini crèche, les locaux, construits par les Résidences de l'Orléanais, ont été acquis par la commune et sont loués aux professionnels pour un loyer calculé pour rembourser exactement l'emprunt contracté par la collectivité. L'opération est « blanche » pour la commune et les contribuables, financièrement avantageuse pour les praticiens ; l'investissement est au service de tous les Mardésiens.



*Le cabinet des infirmières.*



*Le petit immeuble abrite la mini crèche, la maison paramédicale et 5 appartements type T2 à l'étage.*



*Le bureau d'un kinésithérapeute.*



## LE CARNET



*Ils nous ont quittés...*

\* Bruno CHAGNON le 30/01/2021



*Bienvenue !*

\* Pierre PROMPSY né le 25/01/2021